



# BULLETIN SEMESTRIEL DU GDSA13

Numéro 14

Décembre 2006

## **SOMMAIRE du bulletin n°12:**

- Editorial
- Bulletin d'adhésion
- CR A. G. du 19 novembre
- Efficacité des médicaments AMM (voir CR AG n°10)
- Mise en place d'une commission technique (voir CR AG n°11)
- Nouvelle réglementation (voir CR AG n°14)
- CR du CA du 18 novembre
- Bulletin « formation 2007 »

## **Annexes :**

- FT n°26 loques
- FT n°27 varroase automne
- FT n°28 varroase essaims
- demande d'ordonnance acide oxalique
- Fiche nourrissage (labo. Biové)

## **EDITORIAL :**

Insidieusement l'Etat se désengage de l'apiculture !! Depuis plusieurs mois la DGAI (Direction Générale de l'Alimentation) qui est l'organe de tutelle de l'apiculture, recentre ses actions sur le contrôle des produits apicoles (recherche des pesticides, des antibiotiques, de la radioactivité) et se désintéresse manifestement de l'abeille. La plus démonstrative des actions prises qui illustre ce propos est le nouvel arrêté apicole de 1 juin 2006 qui remplace la déclaration systématique annuelle des ruches par une déclaration unique d'activité renouvelée à l'initiative de l'apiculteur lorsque interviennent des modifications notables (qui restent d'ailleurs à préciser) dans sa situation. Ceci pourrait être anecdotique si ce petit imprimé d'une page ne faisait pas le lien entre toutes les instances qui tournent autour de l'apiculture ce qui exige une gestion rigoureuse. Quelques exemples : Moins de rigueur dans la déclaration d'activité c'est pas de plan d'épidémiologie donc perte de la connaissance de la diffusion des maladies qui sont extrêmement contagieuses chez l'abeille (se rappeler de l'inquiétude qui a accompagné l'arrivée de la grippe aviaire !), c'est la remise en question de la convention tripartite qui régit les subventions pour la prophylaxie, c'est l'affaiblissement de l'action des spécialistes apicoles, c'est à terme probablement la fin du GDSA, et puis c'est aussi des difficultés pour justifier des contrôles de transhumance, des vols de ruches, des questions d'assurance, voir autres formalités administratives avec l'Europe, le fisc, le service des fraudes, etc... Pour l'heure une action de contestation a été initialisée par les syndicats nationaux et certains GDSA dont le nôtre. Quelles décisions seront prises par le ministère, y en aura t il seulement une, je ne sais pas mais on peut imaginer que si l'Etat a choisi de se désengager de l'apiculture, il arrivera à ses fins. Il faut donc négocier avec ses représentants et aussi prendre à notre compte ce qui relève le mieux de notre connaissance, de notre compétence et de nos intérêts. Il est possible que dans les mois à venir nous faisons appel à votre aide pour soutenir et renforcer notre action. Le premier acte que je vous propose est de retourner massivement l'imprimé « ETAT SANITAIRE DES RUCHERS ANNEE 2006 » pour montrer l'intérêt que vous portez à notre action. J'espère que nous pourrons compter sur chacun d'entre nous. Je vous en remercie par avance. En cette période, je vous souhaite un bon bout d'an, une bonne année 2007 à vous, vos familles et vos abeilles et si nous ne sommes pas plus nombreux l'année prochaine faisons en sorte de ne pas être moins nombreux.

Amicalement vôtre.

**Denis Monod**